



Chambilly 2025



Bulletin municipal
Mon village



MAIRIE DE CHAMBILLY

Tél. : 03 85 25 02 65 / Fax : 08 85 25 32 28

Mail : mairie@chambilly.fr

Facebook du village : Mairie de Chambilly

Permanences du secrétariat :

Lundi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Mardi de 9 h à 12 h

Jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Permanences du Maire :

Lundi de 14 h à 17 h 30

Jeudi de 9 h à 12 h ou sur rdv

Permanences des adjoints :

Lundi, mardi de 15 h à 18 h

Jeudi de 10 h à 12 h ou sur rdv

BULLETIN MUNICIPAL CHAMBILLY

Mairie de Chambilly 71110 CHAMBILLY

Directeur de publication : Thierry Nigay, maire

Rédaction : commission communication

Assistante de rédaction : Virginie Laurent

Courriel : virinielaurent@admincom.fr

AdminCom SIRET 803 928 83 000 18

Dépôt légal à la date de parution - février 2026

Diffusion : Municipalité de Chambilly

Imprimerie : AGB Imprimerie

250 route de Chauffailles

42670 BELMONT DE LA LOIRE

SOMMAIRE

■ VIE COMMUNALE

L'éditorial du Maire.....	3 à 6
Budget communal et assainissement.....	7
Commissions communales.....	8
La mairie vous informe.....	9
Points de collecte et règles de vigilance.....	10
CCAS, tarifs 2026, Etat-civil 205.....	11
Services et adresses utiles.....	12
Assainissement collectif, SPANC.....	13

■ VIE ASSOCIATIVE

Les Pêcheurs, les Boules, Foot en marchant.....	14
L'École buissonnière, société de chasse.....	15
Le BRAC, Entraide Brionnaise, STC 71.....	16
Relais lecture, DDS, Caritas.....	17
Emmaüs, Restos du cœur, Croix rouge.....	18
ADMR.....	19

■ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Com de com vous informe :	20 - 21
PIMMS.....	22
Calendrier collectes, agenda manifestations 2026.....	23

ÉDITO DU MAIRE...

C'est mon dernier éditorial dans ces colonnes en qualité de maire car, après trois mandats successifs, j'ai décidé de ne pas me représenter à vos suffrages lors des élections municipales de mars 2026. Je veux cependant vous faire part de mes sentiments, de mes impressions, de ce vécu tout au long de ces mandats tout en respectant la réserve électorale.

Mon aventure commença en 2007 lorsque J.P. De Villette vint me chercher pour être élu au conseil municipal. Je souhaitais alors m'engager au service de la commune et comprendre comment celle-ci était gérée. J'ai découvert l'importance du conseil municipal, base de la démocratie locale, où il faut apprendre à écouter et accepter les idées des autres... Vint ensuite le premier mandat en 2008, le second en 2014, et enfin le troisième en 2020. Trois mandats avec trois conseils municipaux complètement différents. Je me suis toujours considéré comme un animateur. Le vrai pouvoir est détenu par le conseil municipal. J'ai toujours cherché à encourager le partage des idées. Face à un sujet, un problème, un conseil se doit de présenter les différentes solutions, les différentes pistes d'évolution, peser le pour et le contre, trouver un compromis et enfin aller ensemble dans la même direction. Chaque débat se termine par un vote. Conseils différents aussi par la personnalité des conseillers. Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui se sont engagés pour la municipalité. Certains me suivent depuis le début, mention spéciale pour Christophe, Maurice, Nadine, mais aussi pour ceux qui n'ont pu terminer leur mandat : Franck Bonnefond, Alain Bonnet et Serge Juglaret,

Être Maire, c'est aussi être Président du Centre Communal d'action sociale. Il faut savoir que le CCAS n'est plus obligatoire dans les communes. Certaines ont fait le choix de dissoudre cette assemblée et de gérer les secours d'urgence au conseil municipal. Nous avons toujours fait le choix de conserver notre CCAS nous permettant d'élargir l'assemblée à des membres non élus. Nous ne nous sommes pas contentés d'assurer le traditionnel repas des Anciens : nous avons également orienté les aides vers notre jeunesse. Reparlons de ce fameux repas des Anciens. Avec les membres des trois CCAS que j'ai présidés, nous avons toujours cherché à en faire un moment convivial avec un bon repas et un petit spectacle. Le constat était chaque fois le même : sur les 120-130 personnes de plus de 70 ans, nous avions de la peine à en réunir une soixantaine ; ce nombre diminuait chaque année. C'est pour cela que cette année nous avons testé une nouvelle formule avec un spectacle plus qualitatif et un simple goûter. Force est de constater que cela n'a pas plu, puisque nous avons encore moins de participants. La formule qui rassemblerait la plupart des Anciens n'est donc pas celle-ci !

Nous n'avons jamais eu autant de moyens de communication et nous n'avons jamais été aussi isolés. Nous sommes dans une société de plus en plus connectée qui privilégie l'individualisme, mais la convivialité et l'humain sont la base du « bien vivre ensemble ». Garder l'esprit de village, c'est permettre à ses habitants de vivre des choses ensemble, de créer des animations, des prétextes pour se rencontrer et échanger. Le terreau de ce vivre ensemble, c'est le milieu associatif. Nous nous sommes toujours attachés à favoriser les diverses associations en les aidant sur les plans matériel et financier. En 20 ans, notre mode de vie a changé ; le milieu associatif a dû se renouveler ; certaines associations, comme le club des Aînés, ont disparu, remplacées par des associations plus intergénérationnelles. Merci à tous ceux, président(e)s, trésorier(e)s, secrétaires qui s'engagent et donnent de leur temps pour animer le village. Le point d'orgue fut l'accueil de la Cycloroanne. Je me souviendrai longtemps de cet envahissement du village par 5 000 vélos ! Je me souviendrai surtout de l'appel que j'ai lancé aux associations pour trouver 60 bénévoles, 60 volontaires qui ont été recrutés en une semaine ! C'est grâce à des événements comme ceux-là que l'on fait connaître notre territoire, notre village et travailler ses commerces. Un grand merci à toutes et tous de faire vivre notre village.

ÉDITO DU MAIRE...

On ne peut plus parler des communes sans parler des Communautés de communes. Mes fonctions de Maire m'ont permis d'être élu vice-président de cette assemblée, chargé de l'environnement et de l'agriculture, sous la présidence de Denis Prost. De mon point de vue, on n'y siège pas pour défendre son village mais pour défendre son territoire. Nous avons la chance d'avoir une petite communauté de communes où, peu importe la taille du village, peu importe le nombre de représentants, tout le monde est écouté. Seule la Communauté de communes peut répondre aux enjeux du territoire : maison médicale avec l'installation de deux médecins (cabinet privé + Dr Marillier) et l'arrivée imminente de deux nouveaux médecins. Preuve est faite que, grâce à la mutualisation des moyens de nos petites communes, nous pouvons répondre aux besoins de nos concitoyens.

Autre thème, différent mais tout aussi important : la gestion des déchets, des poubelles... Vaste sujet ! Sujet passionnant mais énergivore. Je ne recevrai plus de photos de poubelles cassées ou trop pleines ou mal triées, plus de PAV qui déborde, ça va me manquer ! ou les réflexions sur la TEOM qui est trop chère. Même si cette taxe n'a pas de part incitative ; la seule façon de la faire baisser est de trier collectivement. En 5 ans, nous sommes passés de 190 kg d'OMR/habitant à 137 kg/habitant, ce qui nous a permis de maintenir le même taux de taxe, malgré le doublement du coût de traitement des non recyclables. Donc un seul mot d'ordre : trie !

Toujours en lien avec la Communauté de communes, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal sera adopté en ce début d'année. Le principe de base de ce document est de répondre aux besoins de constructions dans les communes, en limitant la consommation de terrain agricole. C'est-à-dire que nous allons privilégier l'utilisation des bâtiments inoccupés et densifier les zones urbanisées. L'avantage c'est que les zones constructibles sont clairement identifiées, ce qui n'était pas le cas ces dernières années. En clair, j'étais incapable d'affirmer à des nouveaux arrivants, désirant bâtir chez nous, si le terrain était constructible ou non. Nous étions dépendants de la Direction Départementale des Territoires. Avant la validation, une enquête publique a été organisée sur tout le territoire ; les commissaires-enquêteurs ont reçu plus de 80 personnes. Je tiens à dire que toutes les remarques furent prises en compte, toutes étudiées une par une, et que le document sera modifié en conséquence lorsque ces remarques sont justifiées.

On peut faire un petit bilan de ces 18 années de mandat avec les aménagements comme la création de la halte nautique. En 2018, 1 000 bateaux passaient à l'écluse de Chambilly. Un accueil digne de ce nom devait permettre aux plaisanciers de consommer dans nos commerces. Les brèches, les algues et surtout la COVID ont retardé son développement mais les retours des utilisateurs sont très satisfaisants. Parlons du canal : Chambilly est riche de son passé, avec ce canal, cet ouvrage qui est toujours menacé. J'ai engagé la commune dans l'Association du Canal qui, grâce à des projets concrets, a prouvé et prouve encore à VNF, qu'il a un avenir, que nous avons un outil unique pour le développement touristique du territoire. Chaque année, nous nous sommes retrouvés sur le port pour des spectacles, des repas : il fallait que la population se réapproprie son canal. Le chemin est long, la navigation difficile, les péripéties de ces dernières années, les ruptures de berges et les invasions d'algues, sa situation « à cheval » sur plusieurs Régions, rendent les choses difficiles. Mais le travail paye ; nous sommes reconnus par VNF comme l'interlocuteur privilégié du Canal de Roanne à Digoin. Le maillage des différentes haltes nautiques est la première pierre d'un ambitieux projet de développement de tourisme fluvestre qui, j'en suis sûr, verra le jour ces prochaines années avec, entre autres, la réfection du chemin de halage. En 2024, nous avons fêté le dixième anniversaire de l'association avec 10 dates de concerts. En 2025 pour des raisons financières, nous avons réduit la voilure et en 2026, il n'y aura pas de Festival des Voix d'eau de l'été pour raison financière, également. L'association n'a pas la capacité d'assumer l'embauche d'un chargé de mission, indispensable à ses projets, et de financer un festival. La décision est douloureuse mais, je pense, raisonnable.

ÉDITO DU MAIRE...

Revenons au village. Il y eut la rénovation des logements communaux et l'agrandissement du local technique. Dernièrement, le local des boulistes a été agrandi avec la création de toilettes, tout cela en consacrant des sommes importantes à l'entretien de la commune tel que la voirie. Le dernier chantier est l'aménagement de la rue Général de Gaulle avec la création de chicanes, de places de stationnement et de plateaux traversant comme devant l'école. Un troisième plateau sera placé rue de la République au niveau de l'arrêt de bus. Double objectif pour ce chantier, d'une part sécuriser la traversée du bourg, d'autre part de limiter l'arrivée d'eau claire dans la station d'épuration avec la création d'un puits perdu et la désimperméabilisation d'une partie de la voirie. Ces aménagements ont l'avantage également de mieux marquer les entrées du village et d'embellir le bourg. Autre satisfaction : pour faire suite à la rue Général de Gaulle, le département a validé la création d'une voie cyclable entre Chambilly et Marcigny. Satisfaction puisque c'est, je l'espère, l'aboutissement de plusieurs années de négociations avec le Département, en collaboration avec Mme le Maire de Marcigny.

Enfin nous avons eu également des revers avec la fermeture de notre école. Nous avons payé le manque de naissances, notre proximité avec Marcigny et la réduction du budget de l'Éducation nationale. La rénovation de la station d'épuration n'a que peu avancé à cause de l'incertitude des subventions de l'agence de l'eau. Ce sont des chantiers à 400 ou 500 000 € et nous n'avons jamais obtenu de réponse ferme sur le montage financier. Et puis notre salle des fêtes mériterait un bon lifting ! Là aussi, les sommes envisagées pour une bonne rénovation nous semblaient excessives.

Des projets réussis, d'autres moins, mais une chose est sûre, mon engagement de ces 18 dernières années, a été total et j'ai aimé cette expérience de vie. Être Maire, c'est répondre aux préoccupations des habitants. On partage les moments heureux tel que les mariages (j'en ai célébré cinq cette année !). Mais on partage aussi les moments difficiles lorsque le malheur frappe. Ces moments de vie nous marquent. J'ai choisi d'arrêter pour que le village trouve un nouveau souffle avec une nouvelle équipe, une nouvelle façon de gérer les dossiers. J'attire votre attention sur le fait que les règles des prochaines élections municipales ont changé. Nous allons voter pour une liste avec la parité hommes/femmes. Pas question de rayer un nom, le bulletin sera compté nul, donc rangez vos stylos ! La liste qui obtient la majorité absolue au premier tour est élue. Dans le cas contraire, les listes ayant obtenu 10 % des voix sont qualifiées pour le second tour.

Le nombre d'habitants de Chambilly a baissé, comme dans toutes les communes de la communauté sauf Melay. Pourtant, on constate que beaucoup de maisons sont à nouveau habitées, notamment dans le bourg, mais à la suite de la baisse de la natalité et aux séparations plus nombreuses, les familles comptent moins de membres. Nous sommes passés de 520 habitants à 475 habitants et donc sous la barre des 500. Cela aura des conséquences au niveau du budget. Le futur conseil sera réduit à 11 conseillers. Je souhaite le meilleur à nos successeurs ; le contexte sera plus délicat avec moins de dotations de la part de l'État et des taux de subvention sur les travaux moins importants. Il est rare de se voir attribuer des taux de subvention allant jusqu'à 70-80 %, comme c'était le cas avant.

Il me reste à remercier l'ensemble du personnel communal qui a exercé pendant mes mandats. Leur travail, toujours exercé dans la discrétion, est indispensable au fonctionnement de la commune. Un merci particulier à Alain qui a traversé ces 18 années avec moi. Merci à ces collaboratrices indispensables à la bonne marche des mairies, j'ai nommé les secrétaires : Monique qui m'a porté en début de mandat, Anne Lise avec qui j'ai traversé la majorité de mon exercice et maintenant Marlène qui, j'en suis sûr, saura guider mon successeur. Merci à tous les conseillères et conseillers qui m'ont suivi. Merci aux membres du CCAS, au Relais lecture. Merci à tous ceux qui forment le tissu associatif de la commune : École buissonnière, Foot en marchant, la Pêche, les Boules, la Chasse, le BRAC...

ÉDITO DU MAIRE...

Je souhaite le meilleur et la réussite dans leurs projets à nos commerçants, artisans et entreprises qui participent aussi grandement à la vie, au développement du village dans un contexte de plus en plus compliqué.

J'ai une pensée particulière pour nos défunts et toutes les personnes touchées par la maladie.

Et à vous toutes et tous, je vous souhaite une bonne et heureuse année.

En conclusion, je reprendrais la citation de feu Mme Longère, ex-sénatrice et maire honoraire de Briennon, présidente fondatrice de l'Association du canal, décédée récemment : « Ne regrettez pas ce que vous avez fait, mais ce que vous n'avez pas encore fait. »

Meilleurs vœux 2026.

Thierry Nigay



*Souvenirs de l'accueil à Chambilly
de la CycloRoanne*



BUDGET COMMUNAL 2025**FONCTIONNEMENT****■ DÉPENSES**

Charges à caractère général : 95 237,53 €
 Charges de personnel et frais assi. : 127 557,57 €
 Atténuation de produits : 18 809 €
 Opérations d'ordre entre sections : 881 €
 Autres charges de gestion courante : 69 065,70 €
 Charges financières : 1 319,27 €

■ RECETTES

Excédent de fonctionnement : 168 630,62 €
 Atténuations de charges : 1 100, 59
 Produits des services, ventes diverses : 7 421,32 €
 Impôts et taxes : 43 186,31 €
 Impositions directes : 255 493 €
 Dotations et participations : 143 165,42 €
 Autres produits de gestion courante : 22 005,53 €
 Produits spécifiques : 1 388, 91 €

INVESTISSEMENT**■ DÉPENSES**

Déficit d'investissement : 69 758 €
 Emprunts et dettes assimilées : 41 171,74 €
 Immobilisations incorporelles : 3 722,05 €
 Immobilisations corporelles : 97 158,10 €
 Immobilisations en cours : 52 434,13 €

■ RECETTES

Opérations d'ordre entre sections : 881 €
 Dotations, fonds divers, réserves : 219 657,27 €
 Emprunts et dettes assimilées : 22 000 €

BUDGET ASSAINISSEMENT 2025**EXPLOITATION****■ DÉPENSES**

Charges à caractère général : 6 973,75 €
 Atténuations de produits : 1 521 €
 Opérations d'ordre entre sections : 18 484 €
 Autres charges de gestion courante : 101,48 €

■ RECETTES

Opérations d'ordre entre sections : 912 €
 Vente de produits finis... : 23 183,58 €

INVESTISSEMENT**■ DÉPENSES**

Opérations d'ordre entre sections : 912 €
 Immobilisations en cours : 300 €

■ RECETTES

Opérations d'ordre entre sections : 18 484 €
 Dotations, fonds divers : 133,86 €

■ VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE Thierry NIGAY, agriculteur / **1^{er} adjoint** Christophe PEGON, artisan boulanger / **2^e adjointe** Nadine CLOZEL, retraitée directrice hospitalière / **3^e adjoint** Maurice DEGOUT, retraité éducation nationale.

Stéphanie DA SILVA, aide à domicile / Roger DELORME, retraité chef d'entreprise / Valérie FOUCTEAU, secrétaire / Vincent LIEUTARD, enseignant / Yann MAYENSON, technicien en maintenance / Sébastien RECORBET, infirmier / Renaud ROUSSEAU, formateur entreprise / Noémie ZAREBA, éducatrice sportive.

■ COMMISSIONS COMMUNALES

Assainissement, station d'épuration, environnement

Président : Thierry Nigay / *Vice-président* : Maurice Degout / *Membre* : Vincent Lieutard.

Bâtiments, cimetière, matériel, espaces communaux, voirie

Président : Thierry Nigay / *Vice-président* : Christophe Pegon.

Membres : Roger Delorme, Sébastien Recorbet, Yann Mayenson, Stéphanie Da Silva.

Budget, finances

Président : Thierry Nigay / *Vice-président* : Maurice Degout.

Membres : Vincent Lieutard, Valérie Foucteau, Christophe Pegon, Nadine Clozel.

Communication vie de la commune

Président : Thierry Nigay / *Vice-présidente* : Nadine Clozel.

Membres : Roger Delorme, Noémie Zareba, Valérie Foucteau, Renaud Rousseau, Sébastien Recorbet, Christophe Pegon, Stéphanie Da Silva, Maurice Degout.

Commission appel d'offres

Président : Thierry Nigay / *Vice-présidente* : Nadine Clozel.

Membres : Christophe Pegon, Sébastien Recorbet, Renaud Rousseau.

Centre Communal d'Action Sociale

Président : Thierry Nigay / *Vice-président* : Maurice Degout.

Membres : Sébastien Recorbet, Renaud Rousseau, Valérie Foucteau, Magali Bayon, Sylvie Dumas, Christiane Dupont, Jean-Paul Gallay, Christiane Thomachot, Nathalie Thoral.

Commission de contrôle liste électorale

Conseiller municipal : Renaud Rousseau

Délégué de l'administration titulaire : Didier Corpion / *Suppléant* : Alan Vernus.

Délégué du tribunal de Grande Instance titulaire : Michel Legros / *Suppléante* : Nathalie Thoral.

Retrouvez toute l'actualité de votre commune et du territoire

- Sur le site communal « chambilly.fr »
- Sur l'application communale et intercommunale « Marcigny Semur infos »
- Sur la page Facebook « Mairie de Chambilly », présente depuis 3 années, elle fonctionne très bien. A ce jour, nous avons 504 abonnés, les publications font en moyenne 1 500 vues, avec un record à 50 000 vues pour l'une d'elle.



Mairie de Chambilly

504 followers • 48 suivie(s)

Vous êtes sur la page officielle de la Mairie de Chambilly. Ici, vous trouverez toute l'actualité de votre village, des villages autour ainsi que du département.

■ Organisme gouvernemental | 71130 chambilly | 03 85 25 02 65

Message

Suivre

Rechercher

LA MAIRIE VOUS INFORME

■ BRUITS DE VOISINAGE

Nous vous rappelons que dans le cadre de vos activités bruyantes de bricolage ou de jardinage, notamment la tonte des pelouses, il est nécessaire de respecter certains horaires pour préserver les relations de bon voisinage.

En effet, l'arrêté préfectoral du 30 juillet 2001 précise : les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h

les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h, les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Afin de garantir la tranquillité des uns et des autres, merci de respecter ces consignes...

■ PROPRIETAIRES D'ANIMAUX : Respectons notre environnement et nos voisins !

Les chiens et les chats font partie de notre quotidien et apportent beaucoup de bonheur. Mais en tant que propriétaires, il est de notre responsabilité de veiller à ce que leur présence soit agréable pour tous. Voici quelques points de vigilance :

1. Les aboiements intempestifs des chiens : les aboiements sont un moyen d'expression normal pour un chien, mais lorsqu'ils sont constants, ils peuvent devenir une source de stress pour les voisins. Il est donc important de comprendre pourquoi votre chien aboie : ennui, manque d'exercice ou angoisse ? En lui consacrant plus de temps, en lui offrant des promenades régulières et en respectant les moments de calme, vous aiderez votre compagnon à être plus apaisé.

Pour rappel, d'après l'article 1385 du Code civil, c'est le propriétaire qui est responsable des nuisances, pas le chien.

2. Ramasser les déjections : ramasser les déjections de son chien est un acte de civisme. Cela rend nos rues et espaces verts plus agréables pour tous et évite les désagréments pour les piétons. N'oubliez pas de toujours avoir un sac à portée de main !

3. La stérilisation des chats : Les chats non stérilisés contribuent à la surpopulation féline, engendrant souvent des problèmes de santé et de comportement. La stérilisation permet non seulement de réguler les naissances, mais elle favorise aussi la santé de votre chat et limite ses fugues et marquages.

En adoptant ces gestes simples, nous faisons preuve de respect envers notre entourage et d'amour pour nos animaux.

■ ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Le balayage est une charge incombant au propriétaire ou locataire des propriétés jouxtant les voies publiques situées sur le territoire communal. Chacun est tenu de balayer et nettoyer son trottoir, dans toute sa largeur et sur toute sa longueur, au-devant de son immeuble bâti ou non bâti. En outre, le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est interdit.

Les propriétaires ou locataires riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune doivent effectuer l'égavage des arbres, arbustes et autres plantations situés sur leur propriété et dont les branches, branchages ou feuillages forment saillie sur le domaine public. Cet égavage aura lieu suivant un plan vertical mené par le parement extérieur des clôtures sur toute la hauteur des plantations. Les propriétaires ou les locataires devront prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les accidents, dont ils seront d'ailleurs tenus responsables. En cas d'urgence et dans le cas où les propriétaires ou locataires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune peut faire effectuer d'office les travaux d'égavage nécessaires, aux frais des propriétaires ou locataires, après une mise en demeure restée sans effet.

Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leurs maisons, sur les trottoirs ou banquettes jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations.

■ BOITE AUX LETTRES

Afin de faciliter la tournée du facteur de la Poste ou de ses remplaçants, merci de vérifier que vos noms et prénoms sont bien lisibles sur votre boîte aux lettres. Pensez à donner à vos correspondants votre adresse complète avec le numéro d'adressage. Ceci conditionne le bon acheminement de votre courrier.

■ LES POINTS DE COLLECTE NE SONT PAS DES POUBELLES !

Plusieurs habitants nous ont fait part de l'état déplorable des points de collecte de Chambilly malgré les interventions répétées de notre cantonnier. Ordures et saletés diverses y sont déposées ou jetées à terre.

Merci de **RESPECTER** ces lieux, de ne déposer dans les conteneurs que les objets pour lesquels ils sont prévus et, le cas échéant, de se rendre à la déchèterie de Marcigny ! Merci d'avance de votre **CIVISME**.

Quelques règles de vigilance

Des démarcheurs en tout genre cherchent à vendre leur produit, dans le meilleur des cas, ou à vous escroquer. Pour éviter au maximum toute mauvaise surprise, quelques précautions s'imposent :

Face au démarchage à domicile, ne faites entrer personne chez vous. Au cas où, vérifiez que le vendeur est passé au préalable à la mairie. Ils peuvent être sincères mais aussi en profiter pour repérer meubles, objets de valeur, dérober un chéquier ou des clés posées sur la commode. En cas d'insistance, dites que votre fils, votre mari ou un proche, arrive d'une minute à l'autre... Sachez aussi que **si certains commerçants ont l'autorisation, par la Mairie, d'exercer sur la voie publique, aucun d'entre eux ne saurait être recommandé par elle. La mairie autorise mais ne recommande pas, n'envoie pas de démarcheurs à domicile !**

Le but de ces « commerciaux » est de visiter votre domicile de fond en comble et de vous proposer des prestations à des prix souvent prohibitifs.

Face au démarchage téléphonique, ne dites jamais que vous êtes propriétaire de votre habitation ni que vous êtes seul(e). En effet, certains vendeurs vont tenter de vous convaincre que votre maison est envahie de termites, capricornes ou autres insectes...

Soyez très vigilants lorsque vous **retirez de l'argent au distributeur**. Veillez à être hors de portée des regards indiscrets.

Aux utilisateurs d'Internet : les faux courriels imitant EDF, une banque, ORANGE... sont en nombre croissant et sont destinés à soutirer vos identifiants, afin de vous escroquer. Ne fournissez jamais vos codes et veillez à ce que, lors de vos achats, le site soit sécurisé. L'adresse doit commencer par « https » (« S » comme sécurisé), accompagnée d'un petit cadenas.



L'utilité d'appeler rapidement ! Lorsque vous constatez un événement inhabituel dans votre voisinage, **appelez le 17**. Les gendarmes pourront intervenir sans perte de temps. Les voisins vigilants et les maires ne sont pas là pour intervenir mais seulement pour signaler des faits.

Ce qui vous paraît bizarre n'est probablement pas anodin, notamment quand vous connaissez bien votre voisin ! **En appelant le 17**, ceci permettra de lever le doute et, dans le meilleur des cas, d'éviter la commission d'un méfait voire le résoudre !

La brigade vous informe aussi via l'application « PanneauPocket » à installer sur votre mobile.

Pour joindre la brigade : appelez le 17 ou le 03 85 25 04 06



Les services d'urgence utilisent désormais un numéro unique, pour rappeler les personnes ayant contacté les secours. Ce nouveau numéro vise à garantir la transparence des communications et à protéger les informations confidentielles.

Lorsque vous composez un numéro d'urgence (17, 18, 112...), des informations comme votre numéro de téléphone, peuvent vous être demandées afin de permettre aux centres d'appels de vous rappeler si des informations supplémentaires sont nécessaires, telles qu'un complément d'adresse ou des précisions sur la situation.

■ LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - CCAS

Le CCAS de Chambilly prodigue des aides diverses aux habitants de la commune sous les formes suivantes :

- En cas de détresse, d'urgence, après validation d'une demande d'aide par l'assistante sociale de Marcigny, le CCAS peut proposer un secours ponctuel.
- Diverses aides aux jeunes de moins de 18 ans révolus : une participation de 50 %, plafonnée à 50 € par enfant et par an aux activités éducatives encadrées par des adultes : licences diverses, initiations, ainsi qu'une aide au permis de conduire ou à une formation diplômante plafonnée à 100 € par enfant, par an.
- Un repas annuel avec animation en salle des fêtes pour les « anciens » de plus de 70 ans.

Pour tout renseignement sur les aides du CCAS, adressez-vous en Mairie.

TARIFS 2026

Redevance assainissement : part fixe : 50 €/an

m³ d'eau consommé : 1,40 €/m³

Redevance pour modernisation des systèmes d'assainissement collectif : 0,30 €/m³

■ Location de la salle polyvalente et électricité :

Soirées dansantes, repas mariages : commune 170 €, extérieur 300 € / 2^e jour : commune 50 €, extérieur 50 €

Lotos, concours de cartes : commune 150 €, extérieur 260 €

Repas des Anciens : commune gratuit, extérieur 260 €

Réunions, conférences, AG : commune 150 €, extérieur 260 €

Restaurateurs, traiteurs : commune 260 €, extérieur 310 €

Expositions culturelles à but non lucratif (2 jours max) : commune 40 €, extérieur 120 €

Associations caritatives : commune 40 €, extérieur 40 €

Associations de Chambilly : 40 €

Arbre de Noël : commune 40 €, extérieur 40 €

Expositions ventes : commune 150 €, extérieur 160 € / 2^e jour : commune 50 €, extérieur 50 €

■ Location de la salle de réunion de la mairie

Commune gratuit, extérieur hors social et entraide : 30 €

■ Cimetière tarif concession

Concessions trentenaires : 175 €/m² - Cavurne : 175 €/m², Columbarium trentenaire : 700 €/case.

ETAT CIVIL

2 Naissances : une le 03/11 et Noa VERCHERE le 02/12.

5 Mariages : René GIRARDON et Martine VERNISSE le 12/06, Ludovic CAULIEZ-MICHEL et Laura LAMBOROT le 05/07, Pascal RIPEAUX et Martine BARNAY le 27/09, Thomas SAUTIER et Blandine BERRAUD le 25/10, Romain MASSON et Sabrina SAADAOUI le 20/12.

6 Décès : Albert CARTERON le 11/01, Denise LAMETERY le 16/01, Antonio MARQUES DA NAVE le 27/02, Joël SURET le 18/07, Jean RAQUIN le 24/10, Monique KIMEL le 30/12.

SERVICES ET ADRESSES UTILES

SAMU : 15

Pompiers : 18, pour le Centre de Secours de Marcigny : 03 85 25 49 15.

Gendarmerie : 17, Brigade autonome de Marcigny : 03 85 25 04 06.

EDF : 34 04 ou regarder le numéro inscrit sur votre facture.

Service des eaux : SAUR à Hautefond : 03 60 56 40 46.

Soins infirmiers : rue du Général de Gaulle, Chambilly, tél. : 03 85 25 16 42.

Aide ménagère et auxiliaire familiale : aide aux familles et aux personnes âgées (ADMR).
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, tél. : 03 85 25 13 69.

En cas d'urgence du lundi au vendredi de 7 h à 9 h et de 17 h 30 à 19 h 30,
les week-ends et jours fériés de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h, tél. : 03 85 21 91 59.

Vétérinaire : Ariane Garber, tél. : au 06 21 87 39 30.

Relais lecture : mardi de 16 h 30 à 18 h et samedi de 9 h à 12 h.

Points propres : parking de la salle polyvalente et parking du cimetière.

Déchèterie : ouverture les lundi, mercredi, vendredi et samedi : 8 h 30 - 12 h 30 et 13 h 30 - 18 h.

PIMMS : France service, 15 rue de la Chenale 71110 Marcigny, tél. : 06 44 89 10 91.
Lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, mardi de 9 h à 12 h, mercredi de 13 h 30 à 17 h, jeudi de 9 h à 12 h
et vendredi de 9 h à 17 h.

Caisse de retraite CRAM : sur rendez-vous, tél. : 3960.

Caisse de retraite complémentaire : sur rendez-vous, tél. : 0 820 200 189.

CPAM de Digoin - 91, rue Bartoli : sur rendez-vous, tél. : 36 46.

Chambre d'agriculture : prendre contact de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, tél. : 03 85 29 55 50.

France travail : 1 rue des charmes 71160 Digoin, tél. : 3949.

Mission locale : Communauté de communes, accueil sur rendez-vous, tél. : 03 85 85 49 30 ou le 06 68 39 78 18.

OPAH : N'hésitez pas à vous renseigner auprès de SOLIHA au 03 85 21 01 60 ou sur les lieux de permanences.

Habitat et Développement Centre Est : 49, rue Ambroise Paré - BP 30046 - 71012 Charnay-lès-Mâcon
Courriel : contact@hdcentreest.fr Tél. : 03 85 21 01 60

Paroisse Saint-Hugues-en-Brionnais - Bords de Loire :
Maison paroissiale de Marcigny : 15 Place du Prieuré 71110 Marcigny.
Responsable : Père François-Marie de Reynies
Tél. : 03 85 25 03 27

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les eaux usées sont collectées par un réseau de canalisations d'assainissement communément appelé «tout-à-l'égout». Cette appellation est erronée. Seuls les déversements d'eaux usées d'origine domestique sont autorisés dans ce réseau d'assainissement collectif communal. **Le rejet des lingettes est à proscrire, y compris les biodégradables.** L'évacuation avec les ordures ménagères est préférable. **TOUS LES REJETS DE MATIÈRES NON BIODÉGRADABLES SONT INTERDITS comme : les blocs désodorisants, les protections périodiques, préservatifs, cotons-tiges, tous éléments plastiques. Conséquence : 1 500 €, prix de la pompe !**

Le rejet de substances pouvant entraîner une gêne ou un danger pour l'exploitation ou le fonctionnement des ouvrages est **INTERDIT** car il crée un risque pour le personnel d'exploitation et le matériel ou les ouvrages. Exemples : les produits de type hydrocarbure tels essence, gasoil, diluants, huiles de vidange ; les produits chimiques tels acides, peintures, désherbants, fongicides, autres produits de traitement ; les produits minéraux ou solides, telles les laitances de plâtre ou ciment ; les déchets organiques comme les épluchures de légumes, viscères, huiles de friture. Vidanges de piscine : les eaux doivent être rejetées directement dans le milieu naturel lorsque les produits pour la désinfection de l'eau et l'entretien sont conformes aux normes en vigueur.



L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF LE SPANC DU BRIONNAIS

Aujourd'hui le SPANC compte 50 communes adhérentes sur les 55 qui forment le Brionnais. Cela représente 7 700 foyers en ANC. La cotisation annuelle est de 30 €.

À quoi sert-elle ?

- Assurer une visite approfondie tous les 6 ans en moyenne.
- Avoir un accueil téléphonique pour donner réponse à tous vos questionnements. Il n'y a pas de mauvaises questions.
- Accompagner les travaux sur les assainissements (même minimes).
- Conseiller sur les différentes filières.
- Aider en cas de litiges.
- Aider en cas de vente de propriété.
- Faire en sorte que l'entretien des assainissements devienne facile, naturel et que chacun se sente investi par le devoir de respecter son environnement.

Qui gèrent ce service ?

4 techniciens

1 secrétaire

1 Présidente, 2 vice-présidents, 1 bureau, 1 délégué/commune

État du parc des ANC

En 2023, 63,14 % de conformité

En 2024, 66,33 % de conformité

Ce qui doit être fait

- Les travaux sous 1 an : les propriétaires qui ont des travaux à réaliser sous 1 an en cas de vente... ou d'achat.
- Les travaux immédiats : en cas de pollution avérée (danger sanitaire) ;

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement.

Isabelle LAGOUTTE,
Présidente du Spanc du Brionnais

SPANC du Brionnais

39 Grande Rue 71340 IGUERANDE

Tél. : 03 85 25 94 20 - Mail : spancdubrionnais@orange.fr

Horaires des techniciens : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Secrétaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7 h 30 à 9 h et de 13 h 30 à 17 h, mercredi : de 7 h 30 à 12 h 30.

■ LES PÊCHEURS DE LOIRE



L'agenda de notre association, pour 2025, fut bien rempli : lotos les 8 février, 17 mai et 11 octobre. Celle-ci comptait 311 adhérents.

Nous avons été conviés à trois pêches électriques par la fédération de pêche de Mâcon les 12 et 16 juin dans l'Arçon, l'Urbise et l'Arcel ainsi que le 10 décembre, dans le canal de Roanne à Digoïn entre les écluses 4, 5 et 6, à Chambilly et cuvette d'Artaix.

L'association a recruté deux nouveaux gardes de pêche particuliers : Alain NIEDZIELA et Brandon BARRET.

Programme 2026 : lotos le 7 février, Loire propre le 7 mars et loto le 10 octobre. L'assemblée générale aura lieu le vendredi 13 février à 18 h, à la mairie de Chambilly.

Pour tout renseignement, s'adresser à la Présidente, Janine ROUSSET : 06 26 82 86 83 ou au trésorier, Didier CORPION : 06 18 00 41 90

■ L'AMICALE BOULES



L'Amicale fut endeuillée le 18 juillet 2025 par le décès de Joël SURET, surnommé « Boon » qui depuis le 26 septembre 2019 était notre président. Son souvenir restera pour toujours gravé dans nos mémoires. Depuis le 16 octobre 2025, c'est Roger RIVOLIER qui est notre nouveau président.

Après bien des retards, l'agrandissement du local du boulodrome est enfin fini. Encore merci à la municipalité pour ces travaux. Nous avons commencé l'année par notre rendez-vous incontournable : Notre Loto ou nous constatons une augmentation des participants au fil des années.

Quelques dates à retenir en 2026 :

- Concours 32 doublettes 3ème et 4ème division le 9 mai
- Challenge des disparus le 4 juillet
- Challenges Jean Dury concours vétérans le 4 août

Si vous désirez découvrir ce sport, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de notre président au 07.80.22.20.19 ou auprès de notre secrétaire au 06.37.50.81.72

■ LE FOOT EN MARCHANT

Déjà 10 années passées, mais toujours aussi fringant avec des adhérents qui ont envie de conserver la forme physique et footballistique.

Le club tient à remercier la municipalité pour son aide à la rénovation des vestiaires ainsi qu'à la création d'un petit terrain de pétanque, les joueurs ayant participé à ces travaux.

Au niveau sportif, nous avons participé à de nombreux tournois nationaux : Avermes, Ebersheim, Saint-Etienne, Vias...

Indépendamment du côté sportif, la convivialité tient une place importante au sein de notre association, et les épouses nous rejoignent mensuellement afin de partager, tous ensemble, un repas. Peut-être quelques petites surprises au niveau des manifestations pour l'année 2026...



■ SOCIÉTÉ DE CHASSE

La société de chasse de Chambilly est dans sa 99^e année. Le 2 Août 1927, la fédération des Chasseurs de Chambilly est créée avec les habitants de la commune et propriétaires.

Ils étaient 60, en partie agriculteurs mais aussi sabotier, boucher, forgeron, boulanger, tailleur, cafetier, etc. Nous avons toujours en possession le premier registre de la création avec tous les procès-verbaux de chaque année jusqu'à ce jour. Un document très intéressant dont les premières pages, écrites d'une très belle calligraphie, retracent les décennies de cette société, son évolution et son histoire.

Alors... 100 ans, cela se fête et nous avons une petite idée pour l'année prochaine. Tout ceci reste à imaginer, construire, organiser ; ce sera l'occasion de créer un événement sur notre commune et, pourquoi pas, retrouver les descendants des familles fondatrices et surtout l'histoire de notre village en 1927.

■ L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE

Créée en 2018 à l'initiative de Serge Juglaret et quelques conseillers municipaux, l'Ecole Buissonnière, forte de 60 adhérents à ses débuts, en compte aujourd'hui plus d'une centaine. Intergénérationnelle et apolitique, elle permet de regrouper des Chambillois, mais aussi de nombreuses personnes des villages voisins ou plus éloignés.

Bilan 2025

Assemblée générale, après-midi galette-jeux et bugnes-jeux, repas des adhérents, concours de belote, voyage au Lac Léman, Cabaret-cirque à Vaulx-en-Velin, et confection des décors de Noël.



Prévisions 2026

Après-midi galettes et jeux : 25/01
 Assemblée Générale : 08/02
 Spectacle Holiday on Ice : 28/02
 Après-midi bugnes-jeux : 08/03
 Repas des adhérents : 25/04
 Voyage en Val de Loire : 19 et 20/09
 Concours de belote : 24/10
 Loto le 04/11
 Décors de Noël
 Et bien sûr marche douce et jeux de cartes en alternance chaque semaine.

Merci à tous les adhérents bénévoles pour leur aide précieuse et spontanée à chaque manifestation.

Contacts :

- Magali BAYON, Présidente : 06 86 43 42 23
- Christiane DUPONT : 03 85 25 30 00 / 06 11 02 11 79
- Séverine MICHAUD : 06 47 74 08 10

■ STAND DE TIR CHAMBILLY 71



Un bilan habituel pour cette année 2025.

Pour tout renseignement sur la vie de notre association, vous pouvez contacter le Président, Gérald BAYON au 03 85 25 35 48.

■ BRIONNAIS RÉTRO AUTOMOBILE CLUB - B.R.A.C.

Notre association s'est constituée à l'automne 2003 grâce à un petit groupe de passionnés de véhicules anciens. Nous privilégions la qualité des rapports humains à la valeur des voitures que possèdent les adhérents.



Nous animons des fêtes locales, exposons nos véhicules, participons à différentes manifestations, à titre bénévole.

Tous les ans, vers la fin avril, nous organisons le rallye du Brionnais historique qui regroupe une cinquantaine d'équipage de voitures anciennes, agréé par la Fédération Française de Véhicules d'Époque.

Pour notre voyage annuel nous sommes allés voir l'atelier du dernier sabotier du Morvan à Gouloux, le Temple de Janus à Autun, le Temple bouddhiste de la Boulaye, etc.

Notre association a presque une quarantaine d'adhérents dont une dizaine de jeunes.

Pour tout renseignements vous pouvez contacter Maurice DEGOUT, président, au 03 85 25 34 71.



■ LA BRIONNAISE D'ENTRAIDE roule pour vous

L'association « Brionnaise d'Entraide » dont le siège est à Semur-en-Brionnais a été créée en février 1992 et compte à ce jour 26 communes, 367 adhérents et 128 chauffeurs. Pour l'année 2024 : 2 808 sorties et 66 204 km parcourus.

Elle a pour but de proposer un moyen de transport pour ses adhérents : rendez-vous chez le médecin, scanner, radios, ophtalmo, pédicure, pharmacie, courses...

L'attente ne doit pas excéder une heure, sauf pour raison médicale, deux heures.

Coût de la carte 2026 : 5 € à l'année + 0,50 €* du km, à régler directement au chauffeur.

Pour toute interrogation ou renseignement, contacter votre mairie ou le Président, Gérard LORTON au 06 79 58 78 07.

** tarif fixé chaque année par le conseil d'administration en février.*

■ RELAIS LECTURE

Venez découvrir le relais lecture !

L'inscription et le prêt sont totalement gratuits !



Près de 5 800 livres vous y attendent, des BD aux romans en passant par les documentaires et les magazines. Un espace est dédié aux plus jeunes avec des contes, des livres-jeux, des imagiers documentaires et si vos enfants sont dans la phase d'apprentissage de la lecture, un certain nombre de livres pour débiter sont disponibles.

Il vous est possible d'emprunter 10 ouvrages par visite pour une durée maximale de **2 mois**.

Vous pouvez nous suivre sur le site **relaislecture.chambilly.fr** et ainsi visualiser tous les ouvrages disponibles ; de plus, si vous êtes inscrit(e) au relais lecture, un espace lecteur vous donne accès à l'historique de vos emprunts.

Grâce à Renaud Rousseau que nous remercions chaleureusement pour ses partages sur la page Facebook de notre commune, ainsi que la distribution de flyers, nous avons enregistré 25 nouvelles inscriptions en 2025 et 970 livres ont été empruntés cette année. Un record pour notre relais lecture !

Les bénévoles sont ravies de vous accueillir **le mardi de 16 h 30 à 18 h et le samedi de 9 h à 12 h**.

Si besoin vous pouvez également nous contacter par mail : relaislecture@chambilly.fr ou par téléphone au 06 14 30 43 16

Nous pouvons assurer un portage à domicile si vous êtes dans l'impossibilité de vous déplacer.

A très bientôt au relais lecture !

Odile, Roselyne et Elisabeth

■ LES DONNEURS DE SANG : COLLECTE À LA SALLE DES FÊTES DE MARCIGNY



Mercredi 04 MARS : 8 h 30 à 12 h 30

Mercredi 29 AVRIL : 8 h 30 à 12 h 30

Mercredi 22 JUILLET : 8 h 30 à 12 h 30

Mercredi 16 SEPTEMBRE : 14 h 30 à 18 h 30

Mercredi 25 NOVEMBRE : 8 h 30 à 12 h 30

Site Internet : <https://dondesang.efs.sante.fr>

■ SECOURS CATHOLIQUE CARITAS FRANCE

L'équipe de Marcigny vous accueille, sur rendez-vous, dans son local situé dans la première cour de l'école primaire Lucie Aubrac.

Vous pouvez appeler Madame GALLEY Manon au 06 77 52 15 53.

Les principales interventions et activités sont :

- l'accompagnement à la scolarité chaque jeudi,
- l'aide et le secours aux personnes et familles démunies.



■ EMMAÛS

«Emmaüs Marcigny» est une antenne du Comité des Amis d'Emmaüs, Mably (42). **Ouverture pour les dons** tels que vêtements, meubles, livres, électroménagers... **du lundi au mercredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h 30 au dépôt des Chambons. Des ramassages sont organisés pour les personnes qui en font la demande.**

Tous les dons sont triés, nettoyés, réparés si nécessaire, répartis par catégories dans les rayons pour la vente. **Deux grandes ventes ont lieu les 2^e et 4^e samedis de chaque mois de 10 h à 16 h, tous rayons.** Le produit des ventes est alloué aux aides aux familles, aux personnes en difficultés, sur le plan local, national et international, et finance les emplois créés comme à Marcigny : un temps plein et trois emplois aidés, à 24 h hebdomadaires.

1241 - 1245 route de Chambilly 71110 MARCIGNY, tél. : 03 85 25 19 50, courriel : emmaus.marcigny@orange.fr

■ LES RESTOS DU CŒUR

Centre de distribution de Marcigny au 3, boulevard des prairies. **Tél. : 09 81 63 02 82**

Notre principale activité est l'aide alimentaire. Elle est subordonnée à la constitution d'un dossier avec présentation des justificatifs de ressources et de charges. Les familles entrant dans le barème bénéficient de repas complets à cuisiner, par personne et par semaine, également pour les personnes seules. D'autre part, il est proposé un soutien à la recherche d'emploi ainsi que deux ateliers, l'un de français et l'autre, d'informatique.



Pour l'inscription, il faut se présenter le vendredi matin entre 8 h 30 et 10 h.

Nous organisons également un arbre de Noël, une activité bibliothèque et sommes des intermédiaires pour l'obtention d'assurances scolaires gratuites délivrées par la M.A.E.

■ UNITÉ LOCALE de LA CLAYETTE - MARCIGNY 2 bis, Chemin de Beuillon 71800 La Clayette

Avec 79 bénévoles, l'Unité Locale gère différentes actions :



- **FORMATION** : Initiation aux Premiers Secours, Premiers Secours Citoyen, Gestes Qui Sauvent, Initiation Premiers Secours Enfant et Nourrisson, Initiation aux Premiers Secours Eveil de 3 à 5 ans, Enfants de 6 à 8 ans, Juniors de 9 à 11 ans.

- **SECOURISME** : 15 secouristes en fin d'année 2025. À la demande des associations, les secouristes peuvent être présents pour des postes de secours lors des manifestations.

- **CATASTROPHES** : En cas d'incendie d'habitation, accident de car, inondation, etc. l'Unité Locale, à la demande des autorités, peut mettre en place un centre d'accueil pour les impliqués ou un centre d'hébergement d'urgence pour 30 personnes et fournir gratuitement des aides vestimentaires.

- **AIDES FINANCIERES** : par l'intermédiaire des CLAF (Commission Locale Aides Financières) qui ont lieu à Chauffailles, La Clayette et Marcigny.

- **VISITES** : des animations ont lieu régulièrement à la RPA de Marcigny et dans les EHPAD de La Clayette, Marcigny et Semur-en-Brionnais. Un projet est en cours sur Chauffailles.

- **Aux BOUTIQUES** : à prix très modiques, vous pouvez acheter : vêtements, chaussures, linge de maison, etc. à : **La Clayette** au 2 bis, chemin de Beuillon : ouvert mercredi de 14 h 30 à 17 h et samedi de 9 h à 12 h. Un container est disponible à l'extérieur du local pour le dépôt du linge. A **Chauffailles** au 6, rue du 8 mai : ouvert mercredi de 14 h à 17 h - vendredi et samedi de 9 h à 12 h. Ces boutiques sont ouvertes à tous.

Pour tous renseignements : Michel JACQUET, Président : 06 76 51 37 19 / Florence KUBICKI, directrice locale de l'action sociale : 06 09 21 26 91 / Séverine MICHAUD, directrice locale de l'urgence et du secours : 06 62 35 89 90.

Des manifestations sont organisées, tels que le loto à Marcigny à l'automne, la quête nationale au printemps, etc. **Si vous disposez d'un peu de temps libre, vous pouvez rejoindre l'équipe de la Croix Rouge en qualité de bénévole dans les différentes actions gérées par l'Unité Locale.**



L'ADMR au service de tous

L'ADMR, acteur majeur de l'aide à domicile en Saône-et-Loire, œuvre chaque jour pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des familles et de tous ceux qui ont besoin d'un accompagnement à domicile. Forte de ses valeurs de solidarité et de proximité, l'ADMR propose plusieurs services essentiels, dont nous souhaitons aujourd'hui vous parler.

L'aide à domicile aux familles

Les aides à domicile interviennent avec professionnalisme et bienveillance pour accompagner les gestes essentiels du quotidien : aide à la toilette, entretien du logement, courses, préparation des repas... Leur présence permet à chacun de vivre chez soi en toute sécurité, dans le respect de sa dignité et de son autonomie. Formées et encadrées, elles incarnent les valeurs humaines qui font la force de notre réseau.



Au-delà du soutien aux personnes âgées ou en situation de handicap, l'ADMR accompagne également les familles dans les moments clés de la vie : grossesse, naissance, maladie, hospitalisation, reprise d'un emploi ou d'une formation professionnelle...

Pour les situations plus complexes, une technicienne d'intervention sociale et familiale (TISF) peut également intervenir, notamment pour les soins aux tout-petits, l'éveil des enfants ou la réorganisation du quotidien lors de l'arrivée d'un nouvel enfant.

Que ce soit pour quelques heures par semaine ou une aide quotidienne, l'ADMR propose des services sur mesure pour faciliter la vie à domicile.

Téléassistance - FILIEN



Filien est un service de téléassistance qui permet aux personnes fragilisées de vivre chez elles en toute sérénité. Grâce à un médaillon ou un bracelet discret, une simple pression suffit pour être mis en relation, 24h/24 et 7j/7, avec un professionnel à l'écoute, prêt à intervenir.

En cas de chute, de malaise ou de besoin urgent, l'appel est immédiatement pris en charge. Le professionnel évalue la situation avec la personne et décide, selon le besoin, de contacter un proche, un voisin, un médecin ou les secours. Ce dispositif rassure autant les bénéficiaires que leurs familles, tout en favorisant le maintien à domicile dans les meilleures conditions.

Le Portage repas



Le service Portage repas ADMR assure la livraison sur les communes de Iguerande, Fleury-la-Montagne Mailly et Semur-en-Brionnais. Renseignements à ADMR de St Christophe en Brionnais : 03.85.25.92.02.

Parce qu'une alimentation équilibrée est essentielle à la santé et au bien-être, l'ADMR propose un service de portage de repas à domicile, adapté aux besoins de chacun.

Les repas sont préparés avec soin, dans le respect des normes nutritionnelles et sanitaires, puis livrés directement au domicile par nos équipes. Menus classiques, régimes spécifiques (sans sel, diabétique, mixé...), chaque formule est pensée pour répondre aux exigences de santé et aux préférences personnelles. Le service peut être ponctuel ou régulier, selon les besoins. Le portage de repas contribue également à rompre l'isolement. Le passage du livreur est souvent un moment d'échange et de convivialité, permettant de maintenir un lien social précieux. Nos intervenants sont attentifs, bienveillants et peuvent signaler toute situation préoccupante à l'association, garantissant ainsi une veille discrète mais efficace.

Les Bénévoles

Au cœur du fonctionnement de l'ADMR, **les bénévoles jouent un rôle essentiel**. Leur implication permet de faire vivre les valeurs de solidarité, de proximité et d'humanité.

Être bénévole à l'ADMR, c'est avant tout s'engager pour les autres, dans un esprit d'entraide et de convivialité. C'est aussi rejoindre une équipe dynamique, à taille humaine, où chacun est reconnu et valorisé. Que vous disposiez de quelques heures par mois ou d'un peu plus de temps, chaque engagement compte. Les missions proposées sont variées, accessibles à tous, et s'adaptent à vos envies comme à votre disponibilité.

Nous avons besoin de bénévoles pour continuer à développer nos services. Si vous souhaitez vous investir localement, créer du lien et contribuer à une cause utile, n'hésitez pas à nous contacter. L'ADMR sera heureuse de vous accueillir et de vous accompagner dans votre engagement.

**Pour tous Renseignements,
N'hésitez pas à nous contacter**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30-16h30

03.85.25.13.69 - info.marcigny@fede71.admr.org

Où à nous rendre visite...

Du lundi au vendredi de 9h à 12h
12 rue du Four – 71110 MARCIGNY

La Communauté de communes a déménagé

Depuis le 7 octobre, la Communauté de communes de Marcigny est installée dans ses nouveaux locaux **au 15 rue de la Gare à Marcigny**. Ce déménagement permet de regrouper **tous les services communautaires en un seul lieu**. Le siège a été transféré à cette adresse.

Ce regroupement favorise la synergie entre les équipes, améliore l'accessibilité pour le public et permet un accueil plus fonctionnel et centralisé pour les habitants du territoire.

Une Maison de santé qui se remplit !

Depuis le 31 mars, la Maison de santé pluriprofessionnelle à Marcigny accueille ses praticiens, offrant aux habitants un accès facilité à une diversité de soins et de service de santé : médecin, sophrologue, psychopraticienne, infirmière, diététicienne, ostéopathe, sage-femme et CPTS. Le Dr Justine Marillier a rejoint l'équipe mi-novembre. Deux autres médecins arriveront au printemps.

Cette dynamique témoigne l'engagement de la collectivité pour améliorer le quotidien des habitants en matière de santé.

Un service gratuit pour vos projets de rénovation

Habitat 71, en partenariat avec France Rénov', propose un **accompagnement gratuit et personnalisé** pour vos travaux de rénovation : isolation, chauffage, fenêtres, adaptation du logement... Des **conseillers** vous aident à définir les meilleures solutions techniques et financières, et vous orientent vers les bons interlocuteurs.

Permanences locales sur rendez-vous : Mairie de Marcigny (3^{ème} lundi matin du mois) et Mairie de Melay (1^{er} vendredi matin du mois)

Contact : 03 85 39 30 70 (choix 2) – www.habitat71.f



Retrouvez toutes les informations de
la Communauté de communes

Déchèterie

TRIER, C'EST BIEN ! TRIER TOUS SES EMBALLAGES, C'EST MIEUX !

Depuis le 1er janvier 2023 et l'extension des consignes de tri à tous les emballages, les quantités collectées ont augmenté de 21 %, soit 9 kg/habitant.

Malgré cette hausse, **il reste encore 34 % d'emballages recyclables dans les ordures ménagères**, ceci représente 39 kg/hab/an de déchets enfouis alors qu'ils pourraient être recyclés.

LA CONSIGNE EST SIMPLE :
EST CE UN EMBALLAGE ?

OUI !

DIRECTION LA COLONNE
DE TRI :



Des services aux familles qui grandissent avec vous selon vos besoins

Un lieu d'accueil et d'éveil pour les tout-petits

Le Club des P'tiots accueille les enfants de 3 mois à 3 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents ou assistantes maternelles. Ce lieu chaleureux favorise l'éveil, la socialisation et les échanges intergénérationnels à travers des ateliers variés : motricité, musique, contes, créations...

Ouvert à toutes les familles, sans condition de domiciliation, le service propose une tarification équitable selon le quotient familial. Un goûter convivial clôt chaque séance, renforçant les liens entre les participants.

Un espace ressource pour les 12-25 ans

Info Jeunes propose aux jeunes un lieu d'accueil libre et convivial, dans les locaux 15 rue de la gare (baby-foot, jeux, livres) et un accompagnement vers l'autonomie, les loisirs et la citoyenneté. Les jeunes peuvent y être soutenus dans leurs projets, s'engager dans des chantiers jeunes, participer aux activités et sorties proposées tout au long de l'année ou s'impliquer dans des actions comme le festival Solidays. Labellisé par l'État et soutenu par la CAF, Info Jeunes informe sur les études, l'emploi, la vie pratique, les loisirs et les engagements citoyens. Il intervient dans les établissements scolaires, propose des permanences (Maison des Ados), met à disposition des outils numériques et reste présent sur les réseaux sociaux via le dispositif "Promeneur du Net". Un service de proximité, accessible à tous, pour accompagner les jeunes dans leurs parcours et leurs envies.

Un espace de découverte et de partage pour les enfants

Tout au long de l'année, les mercredis et les vacances scolaires, l'accueil de loisirs propose aux enfants des activités variées, adaptées à chaque tranche d'âge, dans un cadre sécurisé et bienveillant. Les enfants explorent, créent, jouent et grandissent ensemble. C'est aussi un lieu de rencontres et de lien entre les familles du territoire. L'accueil est ouvert à tous, avec une tarification basée sur le quotient familial, garantissant l'accessibilité pour chacun.



Accédez aux programmes
et documents

Grandir en Milieu Rural : un projet citoyen pour les jeunes du territoire

Dans le cadre de leur convention Grandir en Milieu Rural avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA), les Communautés de communes de Marcigny et de Semur-en-Brionnais ont engagé une dynamique collective autour de la citoyenneté. L'objectif : fédérer les acteurs de la jeunesse et encourager l'engagement citoyen à travers des actions concrètes et inspirantes. Un **projet citoyen structuré** a été imaginé, avec un parcours permettant à chacun – jeunes, élus, associations, professionnel, familles – de s'approprier les valeurs de la citoyenneté et de les faire vivre dans les communes.

Trois actions phares ont marqué cette initiative et ont été rendus possibles grâce au soutien financier de la MSA :

● **La fête de l'engagement** – Le 14 juin à Saint-Christophe-en-Brionnais. Cet événement festif et fédérateur a mis en lumière les multiples formes d'engagement sur le territoire. 145 visiteurs ont répondu présents. 86 personnes se sont mobilisées pour l'organisation. Les élèves de CM2 de l'école Lucie Aubrac ont réalisé des affiches et banderoles sur le thème "S'engager c'est...".

● **Solidays : une expérience citoyenne et solidaire** – Du 26 au 30 juin, 8 jeunes accompagnés par Info Jeunes ont participé au festival Solidays à Paris, dédié à la lutte contre le sida. En tant que bénévoles, ils ont contribué à la propreté du site tout en découvrant les concerts, les animations et la ville de Paris. Une aventure humaine et citoyenne qu'ils ne sont pas prêts d'oublier !

● **Séjour citoyen à Paris** – Les 21 et 22 octobre, 38 jeunes de 8 à 14 ans, accompagnés de 8 adultes dont 5 élus, ont vécu une immersion au cœur des institutions françaises. Ce séjour, mis en œuvre dans le cadre de l'accueil de loisirs de la Communauté de communes de Marcigny, a permis aux jeunes de découvrir : la Cité des Sciences et de l'Industrie, les grands monuments parisiens, le Sénat, avec une rencontre enrichissante avec la sénatrice Marie Mercier et l'Assemblée nationale, guidée par la députée Josiane Corneloup. Ils ont même eu la chance d'apercevoir le Premier ministre, plusieurs ministres et le Président du Sénat ! Ce séjour a été une véritable leçon de citoyenneté, riche en émotions, en découvertes et en rencontres.

Toutes ses actions illustrent parfaitement la volonté des Communautés de communes de **valoriser l'engagement des jeunes** et de **les accompagner dans leur rôle de citoyens actifs**.





MARCIGNY

**Pimms Médiation c'est :**

Un lieu de proximité et de solidarité au sein duquel les Médiateurs, professionnels du lien social et des démarches administratives, vous facilitent l'accès aux services nécessaires à la vie quotidienne.

Avec de nombreux Partenaires !

Gestion du budget familial avec conseils...
Médiation, soutien aux agriculteurs.

**En un seul rendez-vous,
le Médiateur peut
remettre toute la vie
administrative d'une
famille à jour !**

Les démarches rapides :

Vente de billets **TER et TGV** (règlement par CB en ligne)

Services Photocopie, Accès libre à **Internet***

**Réseau de confiance****NOUVEAU !****RÉSEAU DE CONFIANCE****GRATUIT****Vous êtes en retraite ? Venez nous rencontrer !**

Cafés-Séniors / Jeux ludiques / Sorties / SeniorZen / Ateliers Numériques

06 44 02 00 71

pimms71@reseaudeconfiance.com

**Ateliers
Numériques***
GRATUITS!

Prendre en main un
équipement informatique
(Ordinateur, smartphone,
tablette, visio etc.)

Envoyer, recevoir,
gérer vos mails

Apprendre les bases du
traitement de texte, tableur...

Installer et utiliser des
applications, gérer vos photos

Naviguer sur internet :
recherches, annonces, achats...

**Un problème ? Une question ?
Venez au PIMMS !**

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h-12h et 13h30-17h/ Mardi, Jeudi : 9h-12h
Mercredi : 13h30-17h/ Vendredi : 9h-17h



marcigny@pimmsmediation.fr



06 44 89 10 91

* Voir conditions au PIMMS

2026

LES COLLECTES S'EFFECTUENT LES SEMAINES PAIRES

Jeudis 8 et 22 JANVIER

Jeudis 5 et 19 FÉVRIER

Jeudis 5 et 19 MARS

Jeudis 2, 16 et 30 AVRIL

Vendredi 15 et **vendredi 29** MAI

Jeudis 11 et 25 JUIN

Jeudis 9 et 23 JUILLET

Jeudis 6 et 20 AOÛT

Jeudis 3 et 17 SEPTEMBRE

Jeudis 1, 15 et 29 OCTOBRE

Vendredi 13 et **jeudi 26** NOVEMBRE

Jeudis 10 et 24 DÉCEMBRE

2026

LES MANIFESTATIONS*

07/02 : loto pêcheurs de Loire

18/04 : rallye Brac

25/04 : L'école buissonnière

01/05 : tournoi foot en marchant

04/08 : challenge boules de Chambilly

10/10 : loto pêcheurs de Loire

24/10 : concours belote école buissonnière

14/11 : loto école buissonnière

06/12 : loto comité des fêtes Bourg-le-C.

** sous réserve de changement.*



GARAGE DEFIOLE SARL
Rue de la République
71110 Chambilly
03 85 25 12 10

www.defiole.fr

Devenez fan !
Page officielle sur facebook



Le Première ligne
Bar Restaurant Chambilly

Rue de la République
71110 Chambilly
Tel. : 03 85 53 40 74

contact@lepremiereligne.fr
www.lepremiereligne.fr
www.fb.fr/lepremiereligne

Menuiserie PEGON Sylvain



vous propose la fabrication
d'escalier design ou classique
pose de menuiserie
bois, PVC ou alu, volet roulant
porte de garage automatisée
terrasse en bois autoclave

La Varenne - 71110 CHAMBILLY

Sylvain PEGON : 06 83 09 77 16

**MÉCANIQUE GÉNÉRALE
OUTILLAGE**

Tous travaux exécutés
suivant plans sur
machines conventionnelles
et commandes numériques

Ets CADOT SARL
71110 CHAMBILLY
SIREN 531 470 809 00021

☎ 03 85 25 14 38
Fax 03 85 25 01 90

SARL DEL - PUP
Damien
MENUISERIE
Fabrication Artisanale

Fenêtres - Portes - Cuisine - Agencement...

Ave Général de Gaulle - 71110 CHAMBILLY

06 80 26 25 79

Transports Anthony Bachelet
71110 CHAMBILLY

07 77 99 29 81
transportsabachelet@yahoo.com

SIRET : 850 662 451 00019 - TVA : FR39 850 662 461 - Code APE : 4341A

Sarl Dynamic'création
De l'extérieur à l'intérieur

Tonte robotisée: Etude, vente, installation, SAV.
Votre intérieur: Petits travaux, réfection.

 sarldynamiccreation@gmail.com
71110 - Chambilly

Tél: 06-51-84-35-27

BOULANGERIE C.PEGON

Réceptions
Entremets
Pâtisseries

Pensez à commander

Spécialité:
Le Chambillois



Place de l'église 71110 CHAMBILLY
Tel. 03.85.25.30.47

www.homecamper.fr

"Au paradis retrouvé"
Chez Karen et Fabien

Camping, bien-être chez l'habitant

2506 route de Céron 71110 Chambilly

06 51 84 35 27

Réservation directe avec QR code au verso



T.M.A MENUISERIE
THOMAS Marie-Ange

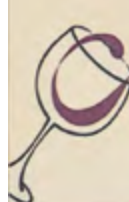
◇ Pose de Fenêtres ◇ Baies coulissantes ◇ Volets roulants ◇ Portes
◇ Portes de garages ◇ Décoration et agencement intérieur
◇ Réparation de volets roulants

 Lieu-dit «le lac» - 1650 route de bourg le comte
71110 CHAMBILLY
 marieange.thomas61@sfr.fr

 **06 13 30 24 97**

CAVE DE CHAMBILLY
vins fins, vin en vrac, bières et verrerie
ouvert de 9h30 à 12h et de 15h à 18h (fermé le mercredi)

Rue du gal de gaulle
71110 Chambilly

 tel:03.85.25.27.44
fax:03.85.25.27.44
cavam@wanadoo.fr

www.cave-de-chambilly.com